Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 21 (1885)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

PORRENTRUY — 15 JUIN 1885.

XXIe Année. — *N° 12.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — L'éducation morale à l'école populaire. — Le travail manuel à l'école populaire. — Statuts de la Société suisse des jardins d'enfants. — Correspondance intérieure et correspondance belge. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Partie pratique: Français. Solutions des problèmes du N° 8. Problèmes pour MMes les institutrices et pour les élèves. — Chronique scientifique.

L'ÉDUCATION MORALE A L'ÉCOLE POPULAIRE

(Suite).

Dans sa brochure de 16 pages, M. le conseiller Möbius nous montre la froideur des sentiments se glissant dans les âmes et même dans le cercle de la famille, foyer ordinaire des affections les plus tendres ; l'amour de l'argent et des jouissances s'emparant de la jeunesse comme de l'âge mûr, au point d'étouffer tout scrupule sur les moyens de parvenir ; l'intelligence prenant complètement la place du cœur, de manière à rendre la tâche de l'Ecole plus difficile qu'elle ne l'a jamais été.

L'Ecole elle-même, d'ailleurs, avec la surcharge des programmes, est-elle en état de réagir contre la fausse direction des esprits par une culture suffisante du *Gemüth* ou du cœur, cette étincelle divine que recèle l'être humain ?

Cherchant les remèdes à cet état de chose alarmant pour le bonheur et l'avenir de la société humaine, M. Möbius voudrait

que l'instituteur s'appliquât à faire comprendre aux enfants et aux élèves en général que le bonheur ne peut exister pour l'homme qu'à la condition du contentement que procure l'accomplissement du devoir. Mais il ne se dissimule pas la difficulté de soumettre au devoir les enfants dont les parents ont satisfait tous les caprices, les enfants gâtés en un mot. M. Möbius exprime la crainte aussi que les hommes d'école ne favorisent parfois eux-mêmes les penchants de l'orgueil par une émulation surexcitée.

Passant à l'examen des programmes, M. Möbius recommande l'étude des branches qui agissent sur le cœur et la volonté, et voudrait que le maître eût assez de feu sacré en lui pour le communiquer à ses élèves.

La culture de l'âme ne fait pas oublier au docteur Möbius celle du corps, dont il recommande de prendre souci, en insistant sur l'observation de la propreté et des règles de l'hygiène.

Le mémoire de M. Liniger est difficile à analyser, attendu qu'il aborde presque toutes les questions relatives à l'Ecole, et qu'il fait le procès aux idées qui tendent à faire des écoles primaires et secondaires, des serres chaudes au profit d'une instruction superficielle, empirique, hâtive, plus apparente que solide, parce qu'elle n'est acquise qu'à la mémoire, au lieu de pénétrer l'intelligence et la raison. Les examens de parade excitent son légitime courroux ; que de maîtres qui, au lieu de suivre une méthode rationnelle et progressive, ne songent qu'à *empiler* les connaissances dans les jeunes esprits pour briller au jour de l'examen, au moyen de répétitions fastidieuses, qui font croire qu'on sait ce qu'on a emmagasiné de cette façon machinale !

Il blâme avec raison la triste manie qu'ont beaucoup de parents d'envoyer leurs enfants étudier l'allemand pendant un an, avant qu'ils soient familiarisés avec leur langue maternelle. Il voudrait, par exemple, qu'on commençât l'étude d'une langue étrangère par la conversation et l'étude des morceaux. Sur ce point, nous ne pouvons pas donner gain de cause à ces maîtres qui ne sortent jamais des règles de grammaire et croient qu'on peut étudier une langue uniquement par cette aride explication de paradigmes. L'étude de petits morceaux bien expliqués a ses avantages et fait diversion à la grammaire en préparant et en enrichissant le vocabulaire de la conversation.

La bonne tenue et le progrès de l'Ecole lui paraissent intimement liés avec la position de l'instituteur. « Tant que l'enseignement ne sera pas une carrière pour celui qui s'y voue, » l'Ecole restera au-dessous de sa mission. » On bâtit des palais pour la jeunesse, mais sans s'inquiéter si ceux qui y travaillent à instruire et à former cette jeunesse peuvent le faire avec la joie, la liberté d'esprit et le dévouement que peuvent seuls

inspirer à l'instituteur une existence assurée et la perspective d'un avenir en rapport avec les efforts de toute une vie.

M. Liniger touche ici à une question d'une grande importance, mais que la solution diverse qu'elle a trouvée dans les cantons rend difficile à traiter d'une façon générale. Elle est d'ailleurs trop intéressante pour être abordée incidemment à la fin de cet article.

Nous y reviendrons à propos d'un projet dont nous a fait part un ardent promoteur de l'amélioration du sort de la classe enseignante, M. le professeur Frédéric Schwiedland, dont le zèle qu'il montre dans cette affaire est d'autant plus louable qu'il est désintéressé ; M. Schwiedland habite Vienne et a eu le bonheur de se faire à l'étranger la position indépendante qui est refusée à tant d'hommes d'école dans notre pays.

ALEXANDRE DAGUET.

LE TRAVAIL MANUEL A L'ÉCOLE POPULAIRE

par Robert SEIDEL (1), GOBAT et BLANDENIER (2).

M. Robert Seidel n'est pas un homme d'école de l'Allemagne, mais un maître de l'Ecole réale de Mollis, au canton de Glaris, partant un compatriote. Ecrivain de beaucoup de talent et d'une instruction étendue, M. Seidel nous donne en 120 pages un ingénieux plaidoyer en faveur du travail manuel, envisagé comme une condition essentielle du développement harmonique et intégral des facultés physiques, intellectuelles et morales de l'être humain.

M. Seidel croit que le travail des mains, loin de nuire au travail de l'esprit, en est à la fois la contre-partie et le complément indispensable.

Coménius, Francke, Basedow, Salzmann, Rousseau, Pestalozzi, sont cités à l'appui de la thèse. « Mon ami, disait Pestalozzi, s'il y » a tant de têtes moutonnières dans le monde, nous le devons à » notre manie de détourner nos enfants du travail des mains, pour » les vouer uniquement à l'étude des livres. »

Les conclusions de M. Seidel nous ont rappelé sur plus d'un point celles de M. Aimé Bouvier, dans le remarquable rapport qui a fait la base des discussions au Congrès de Genève. Comme M. Bouvier, M. Seidel veut que les travaux manuels soient dirigés par les instituteurs qui s'y mettront volontiers quand ils auront triomphé de leurs préjugés. A cet égard, l'opinion de M. Bouvier et de M. Seidel diffère de celle d'autres champions du travail

(1) Der Arbeits-Unterricht, eine pedagogische und soziale Notwendigkeit. Tubingen 1885. 120 pages.

(2) Le travail manuel et l'école populaire, 60 pages. Chez Grossniklaus, St-Imier.

manuel qui voudraient en confier la direction à des maîtres spéciaux. Tel est le point de vue de notre ancien collaborateur, M. Henri Gobat, maître secondaire à Corgémont, dans l'instructif et consciencieux rapport qu'il a lu au synode de Courtelary, l'année dernière. M. Gobat ne pensait pas non plus que les travaux manuels pussent être, pour le moment du moins, dirigés par les instituteurs, ni qu'on dût les rendre obligatoires. C'est l'affaire, disait-il, des particuliers et des communes.

Le synode de Courtelary avait entendu également la lecture d'un rapport contradictoire de M. Blandenier, instituteur à Saint-Imier, et qui, tout en reconnaissant l'utilité du travail manuel pour la classe pauvre, concluait à la non introduction de ces travaux. En revanche, il recommandait la création d'ateliers qui marcheraient de pair avec l'école primaire, mais avec un programme distinct. Dans un sentiment de justice et d'impartialité qui l'honore, le synode du cercle de Courtelary avait voté l'impression des deux rapports bien avant le Congrès de Genève, où devait avoir lieu la discussion générale. Si nous n'avons pas parlé dans le temps de ces deux rapports, c'est que nous supposions qu'ils feraient l'objet de mentions spéciales à Genève.

Pour en revenir au travail de M. Seidel, on peut dire que c'est bien le travail le plus étudié et le plus incisif qui ait été fait en faveur de l'introduction des travaux manuels. A. D.

STATUTS

DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES JARDINS D'ENFANTS

§ 1. — La Société suisse des Jardins d'enfants se propose pour but la propagation et l'essor d'une éducation rationnelle de l'enfance dans notre patrie.

§ 2. — Elle considérera dès lors comme sa mission :

a) De populariser par la parole et par la plume les moyens d'améliorer l'instruction des enfants en général et les Jardins d'enfants en particulier.

b) De travailler à la fondation des Jardins d'enfants et à la formation de jardinières capables de s'associer à l'œuvre par des conseils et de chercher à y intéresser les gouvernements.

§ 3. — A cet effet, la Société vise à établir entre les Jardins d'enfants locaux et cantonaux, des relations qui leur permettent de s'entr'aider et de prendre l'initiative dans toutes les questions qui touchent aux Jardins d'enfants.

§ 4. — Est membre de la Société, toute personne qui paie une cotisation de cinquante centimes par an auprès du correspondant local, en lui faisant connaître son intention de faire partie de la Société.

Si des Sociétés déjà existantes ou à former plus tard le désirent,

elles peuvent se faire agréer à la Société suisse en acquittant pour chacun de leur membre une contribution.

Tous les deux ans la Société tiendra une séance publique, à laquelle tous les membres sont invités, et qui aura lieu à tour de rôle dans les diverses sections. A chaque section incombe le soin de diriger la fête qui aura lieu chez elle, de concert avec le comité central. Ce dernier sera nommé en réunion générale par deux délégués sur 50 membres ; il se composera de 7 membres, élus pour quatre ans, par l'assemblée générale.

Eventuellement il pourra être publié une feuille distincte ou servant encore à d'autres usages littéraires, pour servir d'organe à la Société.

Les sections locales désigneront chacune les membres chargés de correspondre avec le Comité central et de lui envoyer tous les deux ans un rapport sur leur activité respective.

Pour les localités qui n'ont pas de section, le Comité central est autorisé à désigner un ou plusieurs correspondants.

Les statuts que nous venons de traduire de l'allemand à l'usage de la Suisse romande, nous ont été envoyés de Zurich par le Comité central, présidé par M. le pasteur Bion, et qui a désigné le soussigné comme correspondant pour Neuchâtel.

Nous invitons les amis des Jardins d'enfants qui souscriraient à l'appel, de nous faire connaître leur adhésion.

ALEXANDRE DAGUET.

CORRESPONDANCE INTÉRIEURE.

Berne, le 4 mai 1885.

Monsieur Breuleux, directeur de l'Ecole normale, président du comité directeur de la Société des instituteurs de la Suisse romande, à Porrentruy.

Monsieur le président,

Ainsi que vous le verrez par la brochure ci-annexée, les autorités de la ville du Havre ont décidé d'organiser un congrès international d'instituteurs qui est fixé aux 6, 7, 8, 9, et 10 septembre prochain.

Les initiateurs de ce congrès invitent chaleureusement les membres du corps enseignant des divers pays à y participer, et je sais que MM. les instituteurs suisses y seront tout particulièrement bien reçus. Les questions qui y seront traitées présentent aussi un très grand intérêt.

Il me paraît, en conséquence, que si votre société pouvait se décider à envoyer une délégation à ce congrès, ce serait user de retour envers les instituteurs français qui se sont fait représenter à presque tous nos congrès suisses. Cet échange de bons procédés entre membres du corps enseignant des divers pays ne peut que

contribuer grandement au progrès de la pédagogie et au développement des bonnes relations internationales.

Pour faciliter ce voyage aux membres de notre corps enseignant, il y aura lieu de faire des démarches auprès des compagnies de chemins de fer suisses afin d'obtenir, en leur faveur, une réduction des prix ordinaires de transport. Je me mets, dans ce but à votre complète disposition, comme aussi je me ferai un plaisir de vous procurer tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous être demandés au sujet du congrès.

Ci-joint un communiqué, que peut-être vous voudrez bien reproduire dans le journal de votre société.

Ce *communiqué* joint à la lettre de M. Droz, conseiller fédéral, et l'un des vice-présidents du congrès, ayant déjà paru en partie dans le *N° 10* de l'*Educateur*, nous nous bornons à en extraire le programme des cinq jours du congrès, plus quelques observations qui n'ont pas trouvé place dans la publication précédente.

Dimanche, 6 septembre 1885 :

A 2 h. Ouverture du congrès. — Discours du maire. — Discours du ou des ministres présents. — Discours d'un des membres étrangers. — Répartition du congrès en sections. — Nomination des vice-présidents et des secrétaires des sections. — A 4 h. Inauguration du lycée de filles. — A 9 h. Punch à l'Hôtel-de-Ville. — Musique.

Lundi, 7 septembre.

A 8 h. Réunion des commissions dans les locaux indiqués. — A 2 h. Nouvelle réunion des commissions. — A 5 h. Visite d'un transatlantique. — A 8 h. Conférence pédagogique.

Mardi, 8 septembre.

A 8 h. Réunion des commissions. — A 2 h. Réunion générale. — Discussion des rapports. — A 8 h. Représentation au grand-théâtre.

Mercredi, 9 septembre.

A 9 h. Visite à l'école d'apprentissage de garçons, à l'école d'apprentissage de filles, à l'école primaire supérieure et à une école élémentaire de garçons. — A 2 h. Réunion générale. — Discussions des rapports. — Discours du ministre. — Clôture du congrès. — A 7 1/2 h. Banquet.

Jeudi, 10 septembre.

A 8 h. Promenade en mer : Trouville, Honfleur, etc.

Sont invités à prendre part aux travaux du congrès, sur la présentation de leurs cartes d'admission, toutes les personnes faisant partie du corps de l'enseignement primaire ; instituteurs et institutrices, titulaires ou adjoints, publics ou privés — directeurs et directrices d'écoles normales — inspecteurs primaires et inspecteurs généraux. Aucune autre question que celles qui sont inscrites à l'ordre du jour ne pourra être traitée par le congrès.

Les observations pourront être présentées en langue étrangère. Dans ce cas, le sens des discours prononcés sera reproduit en français. Les membres du congrès qui désirent faire une communication écrite sur l'une ou l'autre des questions à traiter, sont priés d'adresser au secrétaire général, avant le 15 juillet, leur travail suivi de conclusions.

Ces mémoires qui, faute de temps, ne pourront être lus aux séances du congrès ou des sections, seront dépouillés par le comité d'organisation, section de pédagogie. Les conclusions en seront classées, imprimées, et remises à chaque membre à l'ouverture du congrès. Ces conclusions seront mises en discussion dans les sections, ainsi que celles qui pourraient être déposées séance tenante. Le comité d'organisation désignera les mémoires, rapports et discours qui pourront être imimés en totalité ou en partie. Les personnes qui ont qualité pour prendre part

au congrès et qui désireront y participer, devront en adresser la demande avant le 1er juillet au secrétaire général, à l'Hôtel-de-Ville du Havre. Une carte d'admission leur sera immédiatement envoyée ; elle leur donnera droit à un rabais de 50 % sur toutes les lignes de chemins de fer français.

Il y a lieu d'espérer que le corps enseignant suisse sera représenté par une délégation nombreuse à ce congrès international, qui promet d'être aussi agréable aux participants, qu'utile à la cause de l'instruction publique. En effet, la ville du Havre n'a pas seulement pensé à tout ce qui concerne la partie pédagogique du congrès ; elle s'est préoccupée aussi de rendre aux membres du corps enseignant qui s'y rencontreront, leur séjour au Havre tout à la fois attrayant et peu coûteux. Elle prend à sa charge le logement des instituteurs ; par contre ceux-ci devront se nourrir à leurs frais, mais toutes les indications nécessaires sur les restaurants et les hôtels où ils pourront prendre leurs repas dans de bonnes conditions et à des prix modérés, leurs seront fournies par le secrétariat du congrès. Elle offre aux participants au congrès, la représentation au théâtre, la conférence pédagogique, la promenade en mer, le punch et le banquet prévus au programme.

N. Droz.

CORRESPONDANCE BELGE

Anvers, le 30 mars 1885.

A Messieurs le Président et les Membres du Comité directeur du journal *L'Educateur*.

Monsieur le Président,

A la veille de l'ouverture de l'Exposition universelle d'Anvers, je viens, en ma qualité de membre du premier comité, — classe de l'enseignement primaire, — vous présenter l'offre de mes services.

Pour tous les renseignements, indications ou avis qui vous seraient de quelque utilité, veuillez, je vous prie entièrement disposer de moi, trouvant en cette occasion l'heureuse circonstance de vous témoigner, que les rapports noués avec vous lors du Congrès de Fribourg, en 1866, n'ont fait que raffermir les sentiments de haute estime que j'ai toujours portés au rédacteur en chef de *L'Educateur*, M. Daguet, et à tous les membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande, dont je m'honorerai d'être à jamais, le collègue le plus dévoué et le plus sincère ami.

P. Wynen,

inspecteur de l'enseignement primaire.

Nous sommes bien reconnaissants à M. Wynen du bon souvenir qu'il a gardé du Congrès de Fribourg où il a dignement représenté la Belgique, et nous avons vivement regretté son absence au Congrès de Genève. Pendant un séjour que nous avons fait à Anvers, nous avons pu juger du zèle éclairé et ardent avec lequel il travaillait à la propagation des méthodes progressives et des Jardins d'enfants entre autres. A. D.

BIBLIOGRAPHIE

Livre de lecture destiné aux écoles primaires, par H. Gobat et F. Allemand. Lausanne, chez F. Payot, 1885.

Le Jura bernois nous envoie un nouveau livre d'école : il devient d'une fécondité réjouissante. C'est le Livre de lecture pour l'école primaire, de MM. Gobat et Allemand. Le titre ne nous dit pas à quel degré les auteurs l'ont destiné ; (1) c'est la préface qui nous renseigne à ce sujet : il s'adresse au deuxième degré. Il est donc destiné, sinon à supplanter Renz, au moins à cohabiter avec lui dans nos classes. Il mérite tout à fait d'y prendre place, et l'usage de l'un ne nuit en rien à l'emploi de l'autre ; c'est même avantageux d'avoir deux livres de lecture pour alterner.

Celui que nous annonçons est divisé en trois parties : la première, *Devoirs de l'enfant et de l'homme,* contient dans quatre-vingt-dix-huit morceaux, dont quelques-uns de poésie, des anecdotes morales, des lettres, celles-ci en italique pour habituer l'enfant à la lecture de l'écriture manuscrite. — La seconde partie, *La Patrie,* est formée de morceaux historiques, suffisants pour faire connaître sous forme fragmentaire, la seule possible à cet âge, les principaux faits de notre histoire nationale. Cette partie renferme aussi les descriptions d'un certain nombre de sites de la Suisse romande en particulier. — Enfin la troisième partie, *La Nature,* est une série de morceaux simples traitant des principaux produits du sol, animaux, végétaux, minéraux, plus quelques scènes champêtres.

On voit que dans la deuxième partie les auteurs ont tenu compte d'un désir exprimé par les conférences des régents vaudois, savoir : trouver dans le livre de lecture des morceaux historiques pouvant remplacer le manuel d'histoire suisse qui ne convient guère à ce degré. Ajoutons que l'ouvrage jurassien a été revu spécialement pour l'école du canton de Vaud, et qu'il a été adopté pour l'école primaire de Lausanne.

Les morceaux sont généralement bien choisis ; quelques-uns cependant me paraissent puérils ou invraisemblables ; ainsi ce dialogue enfantin entre une mère et son fils ; la mère a 69 ans ; quel peut bien être l'âge de l'enfant qui lui lit des fables ? — Encore ceux-ci : La nourriture de la terre, signé M. Guyau, et, La Greffe. Je crois que l'ouvrage vaudrait tout autant si ces morceaux n'y étaient pas. Otons-en encore la poésie de la page 43, qui me paraît faible pour le fond et pour la forme.

Les auteurs me permettront encore une critique : ils ont voulu, pour tenir compte d'un désir fréquemment formulé par des instituteurs, enrichir leur volume d'un vocabulaire : c'est bien, toutefois pour qu'un lexique soit réellement utile il faut qu'il contienne tous les mots qui exigent une explication ; il faut donc en élaguer ceux qui sont suffisamment connus ; il faut de plus que les défini-

(1) L'édition bernoise porte pourtant en sous-titre *Degré intermédiaire* et la vaudoise indique aussi ce degré dans le texte de la couverture. (*Rédaction.*)

tions soient suffisamment exactes. Le vocabulaire qui termine l'ouvrage de MM. G. et A. ne remplit pas complètement ces trois conditions : ainsi on a défini *utile* et non *importun* qui est à côté; l'*Italie* et la *Savoie* figurent au lexique et non *Saphad* (p. 109), ville au nord de la Palestine. Le mot *iris,* pour arc-en-ciel, n'est pas expliqué, bien que cette acception ne soit pas commune. *Abrupt* n'est guère défini par *escarpé* : il ne sont pas plus connus l'un que l'autre. *Prismatique* qui a la forme d'un prisme ; le *prisme* doit être connu pour comprendre *prismatique.* Je ne veux pas poursuivre plus loin cet épluchage. — Je crois que l'ouvrage parviendra promptement à une seconde édition ; c'est pour rendre service aux auteurs que je leur signale ces légères imperfections qui déparent leur manuel, sans toutefois lui enlever ses qualités très réelles. G. Colomb, rég.

Récréations dramatiques de l'enfance, à l'usage des écoles et des familles : monologues, scènes amusantes, comédies et proverbes, recueillis et arrangés par F. Allemand, instituteur à l'Ecole modèle de Porrentruy. 1re série. — Lausanne, librairie Payot ; Verviers, librairie Gilon.

Tel est le titre du volume que nous avons entre les mains. Comme un sous-titre l'indique, cet ouvrage est un recueil de monologues, de scènes amusantes, d'extraits de comédies et de proverbes. Il est divisé en deux parties, dont la première nous paraît fort supérieure à la seconde : la *Leçon de lecture* (Aicard), *A ma poupée* (Tournier), le *Naufragé* (Coppée), sont des morceaux bien faits pour plaire à l'enfance.

La 2me partie répond moins, semble-t-il, au but que se propose l'auteur. Parmi les pièces données entières, l'*Employé,* de Noël, n'est-il pas au-dessus de la portée des enfants ? Quant aux extraits arrangés, plusieurs ont le défaut inhérent au genre : ils sont un peu fades, en dépit des efforts visibles de M. Allemand, qui paraît s'être fort bien rendu compte du point faible de l'œuvre qu'il tentait. D'autres, par contre, sont fort joliment agencés et très amusants : *Blancbec et Noiraud, Les deux irréconciliables,* par exemple, auront un franc succès auprès du public à qui le livre est destiné.

Il est regrettable que, dans ce volume imprimé en caractères nets, bien lisibles, les fautes typographiques abondent.

John Clerc (1).

Calcul mental, par Brœunig, sous-directeur à l'Ecole alsacienne, officier de l'instruction publique. — Paris, Weill et Maurice, boulevard St-Germain, 109.

L'ouvrage se compose de trois parties : un cours préparatoire, un cours élémentaire et un cours moyen et supérieur. Ces cours sont bien conçus et à la portée de l'enfance. Il y a toujours le livre du maître et le livre de l'élève. La méthode pestalozienne a fait son chemin en France.

(1) Professeur au Gymnase de Neuchâtel.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHATEL. — La Société neuchâteloise de géographie a tenu ses premières assises le 16 mai, au Locle, sous la présidence de M. le Docteur Roulet, conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique. 40 membres étaient présents. On y a entendu des travaux très intéressants de MM. Faure, de Genève, et Metchnikoff, professeur à l'Académie de Neuchâtel. Au banquet, M. John Clerc, professeur au gymnase de Neuchâtel, a lu quelques fragments d'un poème intitulé, l'*Homme dans la nature*, dont le *National* a donné un extrait.

Le Comité définitivement constitué se compose de MM. Roulet, Maret, J. Jurgensen, J. Clerc et Charles Knapp, secrétaires. Bon succès à cette initiative réjouissante et utile.

— Les *Feuilles d'hygiène*, feuille mensuelle publiée par M. le docteur Guillaume, directeur du Pénitencier et qui en sont par parenthèse, à leur onzième année, nous apprennent que la ville du Locle a distribué pendant cet hiver des soupes économiques à 5,384 enfants, soit gratuitement, soit contre la rétribution de 15 centimes. Ces opérations laissent un solde de 211 francs pour le prochain exercice. Les soupes étaient excellentes.

Les *Feuilles d'hygiène* attirent l'attention des autorités et des parents sur la myopie, à la suite des observations de quelques mères de familles.

Le *Rameau de Sapin*, qui en est à sa dix-neuvième année et dont le rédacteur est également l'infatigable docteur Guillaume, engage les amis des oiseaux à prouver par des nids artificiels aux gais chanteurs du printemps que nous ne les oublions pas. Un autre moyen de le prouver serait d'engager les dénicheurs d'oiseaux à mettre leur savoir faire et leur triste courage au service de la gent ailée au sein de laquelle ils portent le ravage et la désolation.

A Neuchâtel (ville), la Commission d'éducation a eu l'heureuse idée de faire donner aux enfants des écoles une séance gratuite consacrée à l'exhibition de vues éclairées à la lumière oxy-hydrique, de la maison Baur de Paris, et représentant une foule de villes et pays d'Europe ou d'Afrique, sans oublier la Suisse et le Grütli. Ces tableaux avaient été produits la veille pour illustrer une conférence de M. Metchnikoff, collaborateur de M. Reclus, et qui enseigne avec talent à l'Académie de Neuchâtel. M. le professeur Biolley, dont le zèle persévérant pour la popularisation de la science et les œuvres d'utilité publique est connu, a bien voulu accompagner cette exhibition remarquable des explications nécessaires. Toute la jeunesse, qui ne comptait pas moins de 6 à 700 enfants, a prouvé, par des applaudissements enthousiastes, le plaisir qu'elle avait éprouvé et sa reconnaissance pour ceux qui ont contribué à le lui procurer.

PARTIE PRATIQUE.

FRANÇAIS

Etudes diverses

Sujets proposés dans le n° 10.

Pourtant, néanmoins, cependant, toutefois. — La première expression est la plus forte, la plus énergique ; en l'employant, on assure avec fermeté, malgré tout ce qui peut être opposé. *Cependant* marque moins de fermeté ; il a un sens moins absolu. *Néanmoins* indique l'opposition d'idées ou de choses, dont l'une est appuyée sans que les autres soient rejetées. *Toutefois* laisse entrevoir une exception en faveur de l'opinion émise. — Ex. : Que toute la terre s'arme contre la vérité, on n'empêchera *pourtant* pas qu'elle ne triomphe. Cet élève ne fait pas de progrès ; il aurait *cependant* des aptitudes. Toutes les œuvres de Victor Hugo ne sont pas irréprochables ; *néanmoins* Victor Hugo est considéré comme le plus grand écrivain français de ce siècle. La patrie suisse n'accorde pas de distinction nobiliaire aux grands hommes ; *toutefois* elle a récompensé de cette manière le dévouement de Jean-Conrad Escher, de Zurich.

D'ailleurs, de plus, outre cela. — *D'ailleurs* est employé lorsqu'il s'agit de joindre une autre raison de différente espèce à celles qu'on vient de rapporter. *De plus* s'emploie à propos pour ajouter une raison de même nature. *Outre cela* est d'un usage convenable pour augmenter, par une nouvelle raison, celles qui étaient déjà suffisantes. Ainsi, *d'ailleurs* marque la diversité, *de plus*, le nombre, et *outre cela*, l'abondance. — Ex. : Il y aura toujours des guerres entre les hommes, parce qu'ils sont ambitieux, que l'intérêt les gouverne et que *d'ailleurs* le zèle de la religion les rend cruels (Girard). Pour qu'un Etat se soutienne, il faut que ceux qui gouvernent soient modérés, que ceux qui doivent obéir soient dociles, et que, *de plus*, les lois y soient judicieuses (Le même). Charlemagne fut le bienfaiteur de notre patrie, en y fondant plusieurs écoles ; *outre cela*, il favorisa l'agriculture et la plantation de la vigne.

Au demeurant, au surplus, du reste, au reste. — *Au demeurant* indique la conclusion, ce sur quoi l'esprit s'arrête, demeure. *Au surplus* suppose une série, une gradation, à laquelle on ajoute par surcroît. *Au reste* désigne vaguement ce qui reste à dire du même genre. *Du reste* signifie cependant, malgré cela, et exprime une sorte d'opposition. — Ex. :

> Sentant la hart d'une lieue à la ronde
> *Au demeurant* le meilleur fils du monde. (Marot).

L'employé que je vous recommande est un jeune homme actif, laborieux, fidèle et capable ; *au surplus*, vous l'apprécierez assurément pour sa calligraphie et son habileté. La résolution que

l'assemblée a prise est la plus sage ; *au reste,* c'était la seule qui fût logique. Il est capricieux ; *du reste* il est honnête homme.

Très, fort, bien. — Un élève de l'école secondaire de Tramelan (Emmanuel Mathey), donne les définitions suivantes : « *Très* marque le superlatif absolu. *Fort* marque le superlatif, mais avec une idée d'affirmation. *Bien* exprime en outre un sentiment d'admiration ». — Voici quelques explications formulées par Roubaud : « Vous dites qu'un homme est *très* sage pour fixer le degré de sa sagesse ; vous dites qu'il est *fort* sage pour assurer qu'il l'est beaucoup, plus qu'on ne le croit, plus que vous ne le présumiez ; vous dites qu'il est *bien* sage pour exprimer votre approbation et votre satisfaction ; et vous diriez de même il est *bien* fou, avec des sentiments contraires. Examinez attentivement le ton et les gestes différents avec lesquels on a coutume de prononcer l'un ou l'autre de ces mots, et vous y reconnaîtrez la différence de leur valeur ou de leur esprit. »

Majuscules. — Un nom commun devient un nom propre lorsqu'il représente une chose abstraite personnifiée. — Ex. : l'Assemblée fédérale, la Banque populaire, la Chambre des députés, le Conseil fédéral, l'Ecole normale, l'Hôtel-Dieu. »

(Marc Béguelin, Paul Roth, à Tramelan).

Comparaisons :

MAJUSCULES	MINUSCULES
La Banque cantonale de Berne.	Les banques cantonales suisses.
Le Conseil des Etats.	Les conseils de la nation.
L'Ecole normale de X...	Les écoles normales (terme gén.).
La Direction militaire fédérale.	Les différentes directions milit.
L'Hôtel de la Monnaie.	Les hôtels de la ville.
La Caisse d'épargne du district de ***.	Les caisses d'épargne (en géral), etc. etc.

Orthographe. — Les après-midi, les après-dînées, les après-dîners, les contrevents, les lauriers-roses, les lauriers-cerises, les lauriers-sauce, les reine-claude, les rouge-gorge, les pique-niques, les vole-au-vent. — Une nuée de traits *obscurcit* l'air. — Une nuée de barbares *désolèrent* tout le pays. — Une multitude de loups *désolent* cette contrée. — La moitié des humains *vit* aux dépens de l'autre. — Un grand nombre des notables de la ville *vinrent* nous complimenter.

NOUVEAUX SUJETS

(Ecoles supérieures et secondaires)

Synonymie. — Différence entre les locutions : *du caractère, du genre, de la sorte, de l'espèce.*

Majuscules. — Quand doit-on mettre une initiale capitale aux mots : *monsieur, madame, mademoiselle, océan, saint* et aux points cardinaux ?

Quels adjectifs emploie-t-on pour exprimer ce qui a trait à *l'enfant,* à *l'homme d'âge mûr,* au *vieillard ?*

(Ecoles primaires)

Composition et orthographe. — *Exercice sur l'imparfait et le passé indéfini :* Discours d'une petite fille (ou d'un garçon) à sa mère pour lui raconter les incidents d'une promenade scolaire.

Futur. — Les grands projets d'un petit garçon : lettre à un ami.

Conditionnel. — Si j'étais riche : monologue.

F. Allemand.

Qualités que doivent posséder les peintres.

(Dictée pour les élèves du troisième degré primaire)

Les tableaux que je vous ai *fait* voir il y a peu de jours m'ont *paru* demander une attention toute particulière. J'en ai *remarqu* moi-même qui ne répondent pas aux espérances qu'avait *données* leur auteur ; mai j'en ai *vu* qui m'ont *plu* beaucoup et qui m'ont *intéressé* davantage encore à cause de la main qui les a *tracés*. Les conditions qu'on demande à l'artiste sont difficiles à remplir. Combien ne vous en ai-je pas *expliquées* déjà, et vous avez *frémi* à la multitude des qualités qu'il faut réunir pour faire un bon peintre. L'âme *tout* entière doit se *révéler* dans un tableau ; et, *quelles que soient* les études qu'on a *faites*, on ne doit être jamais content de *soi*. Les *Raphaël*, les *Michel-Ange* désespéraient toujours d'atteindre à la perfection. Une *tout* autre pensée ne saurait jamais entrer dans la tête d'un véritable artiste. Que de choses, en effet, dans un tableau ! Composition, coloris, exactitude de la scène et des individus, dessin surtout. Et, ce n'est pas dans trois jours et *demi* que se ferait un paysage ou un portrait : c'est le résultat d'un travail consciencieux. Honneur donc aux artistes jeunes ou vieux, femmes ou hommes, qui ne se sont pas *laissés aller* à la paresse et qui se sont dit en voyant exposer leurs tableaux : « C'est le fruit de ma persévérance. » (***)

Cette dictée se fera en deux fois. — Elle donne lieu à plusieurs exercices oraux et écrits éminemment utiles et intéressants. Nous indiquerons les suivants :

Exercices oraux : 1° Expliquer l'orthographe des mots soulignés ; 2° Rechercher et expliquer les homonymes des mots : *hauteur, davantage, scène, dessin*, etc. etc.

Exercices écrits : 1° Transcrire le morceau sous forme d'une lettre qui serait adressée *à un peintre* par *deux critiques* de ses amis ; 2° Ecrire à l'infinitif tous les verbes de la dictée (une liste), etc., etc.

H. Keller, instituteur, à Undervelier.

Réponses aux questions du N° 7.

I. Histoire.

Chère amie,

Dans la dernière lettre que j'ai reçue de toi, tu me fais part de tes impressions au sujet de la bataille de Marignan. Crois-tu que tu sois la seule qui ait été frappée à l'ouïe de cette désastreuse nouvelle? Et encore pourquoi cette guerre? pour un autre pays. François Ier a attaqué nos braves Confédérés à Marignan, sur un sol étranger. Pendant deux jours, ils ont combattu comme des lions et la victoire leur serait restée malgré tout si les Vénitiens n'étaient venus au secours des Français. *Que leur est-il resté à faire alors?* rien d'autre qu'à se retirer. Ils le firent en bon ordre. Quel outrage pour ces braves qui jusqu'alors avaient été qualifiés du nom d'invincibles. Le roi de France doit être fier de sa victoire; mais il ne poursuivra pas nos soldats et la paix est proposée.

Quant à moi, mon cœur saigne en pensant aux milliers de braves qui sont restés sur le champ de bataille. Quelles scènes horribles devaient représenter ces blessés, ces mourants et ces morts qui, peu de jours auparavant, rêvaient le triomphe. Que d'épouses, d'enfants, de vieillards sont sans *soutient;* et toutes ces misères, pourquoi? Pour satisfaire l'ambition d'un roi! Comment ces grands souverains peuvent-ils encore avoir la paix de la conscience lorsqu'ils pensent au deuil et à la désolation qu'ils sèment partout. Mais aussi pourquoi, les Suisses si vaillants, si courageux, si téméraires, se laissent-ils dominer par la vénalité. Pourquoi y en a-t-il qui, au lieu de servir la Suisse, préfèrent être sous les drapeaux étrangers et, dans les guerres contre leur patrie, tuer leurs frères? Toujours pour l'argent, ce démon qui avilit l'homme et peut le *pousser* bien bas *dans la fange.* Espérons pourtant que cette grande et déplorable défaite leur sera une leçon, et que, dorénavant, les Confédérés, unis, repousseront l'agresseur qui voudra s'emparer de leurs biens; car, comme dit un auteur: « L'union fait la force »; et sans l'union, la force n'est rien.

Adieu, ma chère Marguerite; reçois mes salutations et crois-moi toujours ta dévouée.

Catherine Démarchi, de Noiraigue,
âgée de 15 ans.

Solutions des problèmes du numéro 8.

Dans le problème posé par M. Dubrot: « Un nombre de trois chiffres est tel que la somme de ses chiffres est 22, et en renversant ce nombre, puis l'ajoutant au nombre renversé, on obtient pour somme 1655, et en les retranchant l'un de l'autre 297 », il était parfaitement inutile de connaître (pour le nombre cherché) la quantité de chiffres et leur somme. En dernière analyse, le problème se réduit à celui-ci:

On connaît la somme et la différence de deux nombres. Quels sont-ils ?

D'où la solution :

$$x + y = 1655 \qquad x = 976$$
$$x - y = 297 \qquad y = 679$$

Solution du problème 4. — Si au cube d'un nombre pair on ajoute 20 fois ce nombre, la somme sera toujours divisible par 48.

Voici une solution très générale du problème :

Représentons par $2x$ le nombre pair ; la somme cherchée sera $N = 8x^3 + 40x$, donc divisible par 8.

Le nombre N peut se mettre successivement sous les formes suivantes :

$$\begin{aligned} N &= 8(x^3 + 5x) \\ &= 8(x^3 - x + 6x) \\ &= 8[x(x^2 - 1) + 6x] \\ &= 8[(x-1)x(x+1) + 6x] \end{aligned}$$

Les deux termes de la parenthèse sont des multiples de 6, le premier étant un produit de trois nombres consécutifs.

A. Droz, professeur.

Des solutions justes de ce problème ont été envoyées par MM. H. D., et E. Juillard, instituteur au Noirmont.

PROBLÈMES

I. (Pour MMmes les Institutrices)

Un rentier retire un intérêt égal de deux capitaux placés, l'un au 5, l'autre au 6 %. Trouver ces deux capitaux, sachant que, si le premier était placé au taux du second, et *vice-versa*, son revenu serait augmenté de 50 fr. L. Chevenard.

Donner une solution arithmétique et une solution algébrique.

(Note de la sous-rédaction).

Les côtés d'un triangle ont des longueurs de 13, 14 et 15 mètres. Des trois sommets comme centres et avec un rayon de 2 mètres, on décrit des arcs de cercle dans l'intérieur du triangle. Quelle est la surface de l'hexagone mixtiligne ainsi obtenu ?

A. Droz.

II. Pour les élèves.

Les 3/4 d'une pièce de toile ont été vendus fr. 86 40 au prix de fr. 1 60 le mètre. — Quelles étaient la longueur et la valeur de la pièce entière.

(Département de l'Inst. pub. de Neuchâtel).

Observations. — Il nous revient que parfois nos correspondants nous envoient des problèmes qui n'ont pas le cachet *original* que doivent revêtir ceux publiés par notre journal. On voudra bien nous épargner la peine que nous causent des observations de ce genre. Qu'on pense, du reste, aux conséquences que nous pourrions avoir en insérant un nom d'auteur sous un problème emprunté.

Un ancien instituteur nous envoie une communication qui n'est autre chose qu'une application d'une règle insérée dans le journal. Ce travail ne témoignant que de l'exactitude d'un principe, nous en croyons la publication superflue. A. J.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Nous recevons les lignes suivantes que nous insérons volontiers sous une forme un peu modifiée. A. J.

Dans le n° du 1er mai de l'*Educateur*, vous reproduisez en partie un article du « Guide scientifique » relatif au développement de l'électricité dans notre pays. Vous me permettrez de compléter votre citation.

M. Emile Reynier, était certainement bien informé lorsqu'il relatait les progrès que fait en Suisse l'*industrie de l'électricité*. En effet, sur les conseils de cet habile et célèbre électricien, MM. Blanc et Cie ont fondé à Marly, près Fribourg, une belle usine d'accumulateurs électriques. Une force hydraulique de 25 chevaux, fournie par l'eau de la Gérine, permet de donner aux *électrodes* une *formation* complète. Les procédés usités jusqu'ici, reçoivent et recevront encore divers perfectionnements. Qui sait si cette modeste usine, que son isolement sur les rives agrestes de la Gérine dérobe aux regards du passant, n'aura point un jour sa place marquée dans l'histoire de la science?

Une petite explication sur les *accumulateurs électriques* ne serait peut-être pas déplacée. Pour cela, il est indispensable de dire un mot des *courants secondaires*.

Chacun sait que le courant de la pile a pour effet de décomposer les substances où plongent les deux électrodes. L'eau se décompose en oxygène et en hydrogène: les bulles d'oxygène s'accumulent au pôle positif et l'hydrogène se rend au pôle négatif. Mais qu'on vienne à suspendre le courant de la pile dite *primaire*, qui déterminait cette décomposition, et qu'on mette en communication, par un fil, les deux lames de platine qui servent d'électrodes, les deux gaz se recombineront peu à peu en engendrant un courant électrique, contraire au premier. C'est ce courant qui a reçu le nom de courant *secondaire*.

Le même phénomène se produira par la reconstitution de l'acide et de l'oxyde, lorsque le courant électrique a décomposé un sel.

« Ces courants *secondaires* provenant de la recomposition chimique des éléments séparés par la pile, ont été observés et signalés il y a quelque vingt ans, par M. Planté ; mais il était réservé au physicien Faure d'en trouver une application pratique à l'industrie.

» Le procédé est des plus simples. La pile secondaire se compose de deux lames de plomb, plongeant dans l'eau acidulée. Aucune réaction n'a lieu d'abord. Mais si nous mettons ces deux lames en communication avec une source d'électricité, avec une pile en jeu, ou une machine Gramme, l'eau acidulée se décomposera, l'oxygène se portera sur l'électrode positif, c'est-à-dire sur l'une des lames de plomb : l'oxygène se combinant avec le plomb, il se forme un peroxyde de plomb. L'autre lame qui se trouve au pôle négatif, retiendra l'hydrogène et ne subira en conséquence aucune réaction.

(A suivre).

ERRATUM. — Malgré tout le soin apporté à la correction des épreuves, il se glisse toujours dans le journal l'une ou l'autre coquille qu'on redresse aisément. Nous ne relevons que les plus graves ; qu'on veuille donc lire *force* au lieu de *forme* dans l'avant dernière ligne du travail de M. Galley, sur les vêtements. A. J.

Porrentruy — Imprimerie V. Michel.

NOMINATIONS DE RÉGENTS & RÉGENTES

dans le canton de Vaud

Régents.

Rochat, Paul, à Yverdon.
Henny, Edouard, à Corbeyrier.
Emery, Benjamin, aux Planches (Montreux).
Bettex, J.-A., à Treytorrens.
Payot, Louis, à Correvon.
Grognuz, Théodore, à Etagnières.
Corthésy, Félix, à Antagnes.
Mogeon, Louis, à Oulens-sur-Lucens.
Cavin, Lucien, à Suscévaz.
Corbaz, Auguste, à Gingins.
Perrotet, Félix, à Nyon.
Luquiens, Louis, à Juriens.
Martin, Henri, à Cullayes.
Tschantz, Samuel, Vevey.
Aubert, Emile, à Bassins.
Paschoud, Adolphe, à Rennaz.

Régentes.

Banderet, Bertha, à Saint-Cierges.
Mayor, Adèle, à Champmartin.
Dupraz, Marie, à Blonay (provisoire).
Baud, Esther, à Moudon.
Rochat, Charlotte, à Duillier.
Isenegger, Rosine, à Prangins.
Martin, Marie, à Charnex.

Maitresses d'ouvrages.

Pahud, Elisa, à Rivaz.
Cartier-Christinet, à Marchissy.

Imprimerie commerciale et administrative

Typographie — V^TOR MICHEL — Lithographie

PORRENTRUY

Exécution à bref délai de tous travaux d'impression

Librairie — Fournitures de bureaux et d'écoles

Registres en tous genres

Assortiment complet de papiers blancs et de papiers pour tapisserie

DAVEL - GRANDSON

Les nouvelles éditions attendues des Cantates DAVEL-GRANDSON viennent de paraître. Edition complète avec piano et orgue, notice, etc., etc., 1 fr. 25 ; pour MM. les Instituteurs et Directeurs, 1 fr. (H-739-L) 1

EDITION ABRÉGÉE, 40 cent. ; par 20 exemplaires et au-dessus, 30 cent.

Adresser les demandes à l'auteur, H. GIROUD, à Ste-CROIX.

POUR

INSERTIONS

DANS TOUS LES

JOURNAUX

du CANTON, de la SUISSE et de L'ETRANGER

S'adresser à l'agence de publicité

HAASENSTEIN & VOGLER

GENÈVE

LAUSANNE, NEUCHATEL, FRIBOURG, ST-IMIER
BALE, BERNE, ZURICH

etc., etc., etc.

XXIe ANNÉE — PORRENTRUY

N° 13. — 1er Juillet 1885.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse . . . . . 5 fr. par an.
Pour l'Etranger . . . . . 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne . . . . . 25 centimes ou son espace.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **A. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*
MM. **A. Jaquet** et **F. Allemand**, *rédacteurs pour la partie pratique.*

L'Educateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La rédaction en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Adresser
- à M. le Dr *Daguet*, à *Neuchâtel*, tout ce qui se rapporte à la rédaction générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- à M. *A. Jaquet*, maître secondaire, à *Porrentruy*, ce qui concerne la partie pratique, et particulièrement à M. *F. Allemand*, maître à l'Ecole modèle, à *Porrentruy*, les communications relatives à la langue française.
- à M. *C. Colliat*, instituteur à *Porrentruy*, ce qui concerne les abonnements et l'expédition du journal.

GÉRANCE

M. **C. Colliat**, instituteur à Porrentruy (Jura bernois).

Comité central. VAUD : MM. *Colomb*, *Mutrux*, *Hermenjat*, *Roux* et *Tharin*. — NEUCHATEL : MM. *Villommet*, *Miéville* et *Sauser*. — GENÈVE : MM. *Charrey*, *Dussaud* et *Thorens*. — JURA BERNOIS : MM. *Schaffter* et *Merceral*. — FRIBOURG : M. *Ducotterd*. — VALAIS : M. *Bruttin*. — SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger*.

Comité directeur : MM. *G. Breuleux*, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, président. — *E Meyer*, recteur de l'Ecole cantonale de Porrentruy, vice-président. — *G. Schaller*, inspecteur d'écoles, secrétaire. — *A. Jaquet*, maître secondaire, à Porrentruy, sous-rédacteur. — *C. Colliat*, instituteur, à Porrentruy, trésorier.

Suppléants : MM. *F. Allemand*, maître à l'Ecole modèle de Porrentruy. — *A. Auberson*, maître à l'Ecole normale de Porrentruy. — *F. Guélat*, instituteur à Bure (Jura bernois).

ANNONCES

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité

HAASENSTEIN & VOGLER, à Genève RUE DES MOULINS ET QUAI DE L'ILE

Porrentruy, St-Imier, Delémont, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, etc., etc.

PORRENTRUY

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE VICTOR MICHEL

1885

GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR

Abonnés de l'étranger

A ceux de nos abonnés de l'étranger qui, à ce jour, ont oublié de payer leur abonnement à l'*Educateur* pour 1885, nous renouvelons notre prière de vouloir bien s'en acquitter *de suite*, en adressant un *mandat postal de 6 francs* à M. Colliat, gérant de l'*Educateur*, à Porrentruy (Jura bernois).

Reçu par M. Daguet la somme de 7 fr. pour abonnement de M. Schwiedland, professeur à Pucketsdorf, près Vienne (Autriche).

CANTON DE VAUD

CONCOURS

Régents.

1. *Roche.* — 1400 fr., logement, jardin, plantage et bois. — Examen le 13 juillet. (Service d'église et cours complémentaires).

2. *Poliez-le-Grand.* — 1400 fr., logement, jardin, plantage et bois. — Examen le 17 juillet. (Service d'église et cours complémentaires).

3. *Payerne.* — 1400 fr., logement, jardin et plantage ou une indemnité. — Examen le 27 juillet. (Service d'église et cours complémentaires).

4. *Villars-Bozon.* — 1400 fr., logement, jardin, plantage, 6 stères de bois et 100 fagots. — Examen à l'Isle, le 25 juillet. (Service d'église et cours complémentaires).

5. *Vuittebœuf.* — 1400 fr., logement, jardin, plantage et 5 stères de bois. — Examen le 27 juillet. (Fonctions d'église).